

Commission Régionale Sportive (CRS)

Tél. 01 46 63 63 76  [crs@volleyidf.org](mailto:crs@volleyidf.org)

Cachan le, mardi 21 novembre 2023

Saison sportive : 2023/2024

**Championnat pré-national senior masculin**

**Poule A :**

- **Dossier n°55 :** PMAA027 - U.S. JEUNESSE MITRY V.B. / PORTES DE L'ESSONNE VOLLEY-BALL 1 du samedi 18/11/2023 :
  - Le joueur de l'équipe U.S. JEUNESSE MITRY V.B., M. BOUDJANI Adel, licence Compétition « Extension Volley-Ball » n° 2188218 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton Jaune).
- **Dossier n°56 :** PMAA028 - VINCENNES VOLLEY CLUB 2 / CLUB ESPACE SPORTIF DE SUCY 2 du samedi 18/11/2023 :
  - L'entraîneur de l'équipe VINCENNES VOLLEY CLUB 2, M. DANIEL Julien, licence Encadrement « Educateur Sportif » n° 1046996 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton Jaune).
- **Dossier n°57 :** PMAA028 - VINCENNES VOLLEY CLUB 2 / CLUB ESPACE SPORTIF DE SUCY 2 du samedi 18/11/2023 :
  - L'entraîneur de l'équipe CLUB ESPACE SPORTIF DE SUCY 2, M. MAOUCHE Mohammed, licence Encadrement « Educateur Sportif » n° 2317953 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton Jaune).

**Poule B :**

- **Dossier n°58 :** PMBA028 - AS VOLLEY-BALL VELIZY 2 / V.B. CLUB ERMONT 1 du samedi 18/11/2023 :
  - L'entraîneur de l'équipe AS VOLLEY-BALL VELIZY 2, M. GUILLOSSOU Florent, licence Encadrement « Educateur Sportif » n° 1197878 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton Jaune).
- **Dossier n°59 :** PMBA030 - ENTENTE SPORTIVE DE NANTERRE / PARIS AMICALE CAMOU 2 du samedi 18/11/2023 :
  - L'entraîneur de l'équipe ENTENTE SPORTIVE DE NANTERRE, M. EL BRIGUI Hicham, licence Encadrement « Educateur Sportif » n° 2041054 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton Jaune).
- **Dossier n°60 :** PMBA030 - ENTENTE SPORTIVE DE NANTERRE / PARIS AMICALE CAMOU 2 du samedi 18/11/2023 :
  - Le joueur de l'équipe ENTENTE SPORTIVE DE NANTERRE, M. BEDEL Jerome, licence Compétition « Extension Volley-Ball » n° 1512147 : a été sanctionné d'une pénalité (Carton Rouge).

## Championnat Régional senior féminin

### Poule A :

- Dossier n°61 : RFAA029 - VOLLEY-BALL LA ROCHETTE 2 / AS VOLLEY-BALL TAVERNY SAINT-LEU 2 du dimanche 19/11/2023 :
  - Des observations dans le pavé « remarques ».

## Championnat Régional senior masculin

### Poule C :

- Dossier n°62 : RMCA027 - ASS SPORTIVE FONTENAYSIENNE 2 / VOLLEY-BALL DE MILLY LA FORET 2 du dimanche 14/10/2023 :
  - Le joueur de l'équipe VOLLEY-BALL DE MILLY LA FORET 2, M. DOS SANTOS DORE Julien, licence Compétition « Extension Volley-Ball » n° 2248086 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton Jaune).

### Poule D :

- Dossier n°63 : RMDA027 - UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF 3 / COURBEVOIE SPORTS 1 du samedi 18/11/2023 :
  - Des observations dans le pavé « remarques ».
- Dossier n°64 : RMDA027 - UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF 3 / COURBEVOIE SPORTS 1 du samedi 18/11/2023 :
  - Le joueur de l'équipe COURBEVOIE SPORTS 1, M. FIQUET Moran, licence Compétition « Extension Volley-Ball » n° 2043635 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton Jaune).

## Championnat Régional « Jeunes »

### M13 Féminin :

- Dossier n°65 : Journée n°1 du samedi 18/11/2023 – Ligue Cuivre / Poule 2 à Saint-Ouen l'Aumône :
  - Les rencontres n° EGF003, EGF005 et EGF006 n'ont pas eu lieu.

## Coupe île de France « Jeunes »

### M15 Féminin :

- Dossier n°66 : Tour 1 du dimanche 19/11/2023 - Poule « G » à MONTIGNY LE BRETONNEUX :
  - L'équipe AS VOLLEY-BALL VELIZY 2 ne s'est pas présentée.

### M18 Féminin :

- Dossier n°67 : Tour 1 du dimanche 12/11/2023 - Poule « J » à COURBEVOIE :
  - L'équipe SPORTING CLUB CHATILLONNAIS 2 ne s'est pas présentée.

## Résultats non communiqués sur le site fédéral dans les délais

Compétition	Poule et Catégorie	Date	Equipe recevant	Saisie résultats
Tour 3 Des qualifications Régionales	M18M / Poule E	18/11/2023	CHOISY LE ROI VOLLEY-BALL	20/11/2023 – 15h40
Tour 1 De la Coupe île de France	M15F / Poule J	19/11/2023	U S DE CRETEIL	Non saisis
Journée 1 Du Championnat Régional	M13M / Ligue Bronze -Poule 2	18/11/2023	ANTONY VOLLEY	Non saisis

**Conformément à l'article 4.2 du RGISA, les GSA disposent d'un délai de 5 jours pour transmettre leurs observations par courrier électronique**